

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2020

Le deux juillet deux mille vingt à dix neuf heures, le conseil municipal de la commune d'Ercheu, légalement convoqué le 25 juin 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur François Lamaire, maire.
Etaient présents : Lamaire François - Morel Nadine - Oyon René - Boddaert Dominique - Keller Lysiane - Boitel Catherine - Carpentier Jean-François (départ à 20h) - Duhautoy Damien - Teyssandier Sylvain - Tiron Daniel - Buisset Anne-Laure - Sauveaux Pascal - Vanlangendonck Xavier - Delimauges Didier - Potier Nathalie.

Secrétaire de séance : Lysiane Keller

Publié le 03 juillet 2020

Approbation du procès-verbal du 27 mai 2020

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET DE L'EAU

La présidence de séance est assurée par Mme Nadine Morel, 1^{ère} adjointe.

Le compte administratif 2019 du service de l'eau est présenté comme suit à l'assemblée :

- section d'exploitation	:	- dépenses	:	42 693.57 €
		- recettes	:	68 703.96 €
		- solde d'exécution	:	+26 010.39 €
- section d'investissement	:	- dépenses	:	52 151.93 €
				<i>Reste à réaliser : -155 554.50€</i>
		- recettes	:	102 249.09 €
				<i>Reste à réaliser : 26 778€</i>
		- solde d'exécution	:	+50 097.16 €

Soit résultat cumulé au 31.12.2019 : - section d'exploitation : excédent de 177 823.11€
- section d'investissement : excédent de 14 095.69€

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité le compte administratif 2019 du service de l'eau.

COMPTE DE GESTION 2019 - BUDGET DE L'EAU

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion du service eau dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DE RÉSULTAT EAU

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat compte administratif 2018	Virement à la section de fonctionnement	Résultat exercice 2019	Reste à réaliser	Affectation de résultat pour l'exercice 2020
Investissement	92 775.03		50 097.16	-128 396.50	14 475.69
Fonctionnement	223 1964.69	71 381.97	260 10.39		177 823.11
TOTAL	315 969.72		76 107.55	-128 396.50	191 951.38

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	177 823,11 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	-
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	177 823,11 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- €
Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	142 872,19 €
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté	177 823,11 €

PRIX DE L'EAU 2020

Monsieur le maire propose au conseil municipal de maintenir les tarifs de l'eau pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs.

Le prix de l'eau 2020 sera de 1.10€ le m3 pour Ercheu et 1€ le m3 pour la commune de Moyencourt.

BUDGET PRIMITIF 2020 DU SERVICE D'EAU

Le projet de budget primitif 2020 du service d'eau est présenté comme suit à l'assemblée :

- section d'exploitation	:	- dépenses	:	237 121.11 €
		- recettes	:	237 121.11 €
- section d'investissement	:	- dépenses	:	188 520.19 €
		- recettes	:	188 520.19 €

soit un total de budget 2020 du service d'eau de 425 641.30€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2020 du service d'eau.

Départ de Jean-François Carpentier qui donne pouvoir à François Lamaire.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET COMMUNE

La présidence de séance est assurée par Nadine Morel, 1^{ère} adjointe.

Le compte administratif 2019 de la commune est présenté comme suit à l'assemblée :

- section de fonctionnement	:	- dépenses	:	484 953.22 €
		- recettes	:	611 442.78 €
		- solde d'exécution	:	+ 126 489.56€
- section d'investissement	:	- dépenses	:	476 741.70 €
		Reste à réaliser	:	783 059.42 €
		- recettes	:	86 891.24 €
		Reste à réaliser	:	627 676.18 €
		- solde d'exécution	:	- 389 850.46 €

Soit résultat cumulé au 31.12.2019 : section de fonctionnement : excédent de 583 355.46 €
section d'investissement : déficit de - 318 912.09€

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité le compte administratif 2019 de la commune.

COMPTE DE GESTION 2019 - BUDGET COMMUNE

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

TAUX D'IMPOSITION LOCALE 2020

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de maintenir les mêmes taux d'imposition locale pour 2020 soit :

- taxe foncière bâti	:	9.31
- taxe foncière non bâti	:	22.51
- CFE	:	16.25

pour un produit attendu de 85 659 €.

SUBVENTIONS 2020

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations de la commune et extérieures :

- Club arcéen du 3ème âge	:	170 €
- Ercheu Gym	:	170 €
- Voisines et Compagnies	:	170 €
- Société de chasse	:	170 €
- Les Bout'choux (ABCDE)	:	170 €
- Comité des fêtes d'Ercheu	:	170 €
- Croix Rouge de Roye	:	50 €
- les Restos du Coeur	:	50 €

Ces subventions seront versées sur présentation des comptes de chaque association.

AFFECTATION DE RÉSULTAT COMMUNE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat compte administratif 2018	Résultat exercice 2019	Reste à réaliser	Affectation de résultat pour l'exercice 2020
Investissement	226 321.61	-389 850.46	-155 383.24	-318 912.09
Fonctionnement	456 865.90	126 489.56		583 355.46
TOTAL	683 187.51	-263 360.90	-155 383.24	264 443.37

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	583 355,46
Affectation obligatoire:	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	318 912,09
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	264 443,37
Total affecté au c/ 1068 :	318 912,09
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- €

Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- 163 528,85
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté	264 443,37

BUDGET PRIMITIF 2020 – COMMUNE

Le projet de budget primitif 2020 de la commune est présenté comme suit à l'assemblée :

- section de fonctionnement :	- dépenses :	724 563.68 €
	- recettes :	724 563.68 €
- section d'investissement :	- dépenses :	993 959.73 €
	- recettes :	993 959.73 €

soit un total de budget primitif 2020 de 1 718 523.41 €.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité le budget primitif 2020 de la commune.

FRAIS SCOLAIRES COMMUNES EXTERIEURES

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter les frais scolaires des communes extérieures dont les enfants fréquentent les écoles d'Ercheu et d'appliquer les tarifs pour l'année scolaire 2019-2020 suivants:

classes maternelles	488 €
classes primaires	388€

PRIME EXCEPTIONNELLE COVID-19

M. le maire expose au conseil municipal que l'article 11 de la loi de finances rectificative pour 2020 prévoit la possibilité d'attribuer une prime exceptionnelle aux agents publics particulièrement mobilisés afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et assurer la continuité du service public.

Cette prime exceptionnelle est rendue possible par la publication du décret n°2020-570 du 14 mai 2020.

La prime exceptionnelle peut être versée aux fonctionnaires et aux agents contractuels de droit public des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ainsi qu'aux personnels contractuels de droit privé des établissements publics pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé.

A contrario, les agents ayant exercé leurs fonctions à distance ou dans le cadre du télétravail ne peuvent prétendre à l'octroi d'une telle prime si cette modalité particulière d'exercice des fonctions, rendue nécessaire par les circonstances, n'a pas donné lieu à une augmentation significative du travail fourni.

La prime exceptionnelle est exonérée de cotisations et contributions sociales, ainsi que d'impôt sur le revenu.

Elle fait l'objet d'un versement unique et n'est pas reductible.

Des arrêtés individuels permettront ensuite l'attribution de la prime exceptionnelle aux agents concernés, conformément aux modalités d'attribution définies par la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

d'attribuer une prime exceptionnelle pour Christelle Demailly, M. Marceau Moreau et Pascale Quevillart.

QUESTIONS DIVERSES

- Eglise : Mme Keller demande s'il serait possible d'avoir un aspirateur, ainsi que des produits et matériels d'entretien à l'église. Elle informe également le maire que des ampoules sont à changer notamment au niveau du chœur et demande à ce que la dalle à l'entrée de l'église soit nettoyée. Elle demande également quand la porte de l'église va être peinte.
- Arbres : Mme Keller informe le maire qu'un érable est à couper dans le cimetière. M. Duhautoy évoque également un arbre mort à couper dans la cité.
- Des membres de la commission logement demandent à ce que le logement communal rue du four banal soit visité de nouveau car des débris jonchent la cour.
- Plusieurs membres du conseil évoquent le problème d'un habitant qui désosse régulièrement des voitures et autres engins roulants sur la voie publique car en plus de problèmes de pollution, ces véhicules se trouvent à proximité de l'école. Le maire et les adjoints ont déjà plusieurs fois rappelé à l'ordre cet administré et vont de nouveau le rencontrer.
- Monsieur le maire propose de faire un vin d'honneur pour le 14 juillet place des droits de l'enfant au lieu des festivités habituelles compte tenu de la situation actuelle avec le Covid-19. Monsieur Duhautoy demande si un feu de la St Jean est prévu car le tas de branchage est immense. Pour l'instant le maire ne peut pas garantir une date mais il va fermer l'accès au terrain communal pour le dépôt des branchages.
- Plusieurs membres du conseil municipal évoque des dépôts sauvages et des incivilités au niveau des containers place des droits de l'enfant. Des paravents ont été mis afin de clore cet endroit et pour des raisons de propreté mais ces paravents favorisent les incivilités. Des caméras filment à cet endroit donc si des incivilités viendraient à se reproduire, ces personnes encourent des poursuites.

Séance levée à 22h58

Réunion du conseil municipal du 02 juillet 2020

- **Délibération 16.2020 : Compte administratif 2019 Eau**
- **Délibération 17.2020 : Compte de gestion 2019 Eau**
- **Délibération 18.2020 : Affectation résultat Eau**
- **Délibération 19.2020 : Tarifs eau 2020**
- **Délibération 20.2020 : Budget primitif 2020 Eau**
- **Délibération 21.2020 : Compte administratif 2019 Commune**
- **Délibération 22.2020 : Compte de gestion 2019 Commune**
- **Délibération 23.2020 : Taux d'imposition 2020**
- **Délibération 24.2020 : Subventions 2020 aux associations**
- **Délibération 25.2020 : Affectation résultat Commune**
- **Délibération 26.2020 : Budget primitif 2020 Commune**
- **Délibération 27.2020 : Frais scolaires 2019-2020 communes extérieures**
- **Délibération 28.2020 : Prime exceptionnelle Covid-19**

NOM et prénom	Présents	Absents non excusés	Absents excusés/Pouvoir	Signature
LAMAIRE François	X			
MOREL Nadine	X			
OYON René	X			
BODDAERT Dominique	X			
KELLER Lysiane	X			
BOITEL Catherine	X			
CARPENTIER Jean-François	X		A François Lamaire à partir de 20h00	
DUHAUTOY Damien	X			
TEYSSANDIER Sylvain	X			
TIRON Daniel	X			
BUISSET Anne-Laure	X			
SAUVEAUX Pascal	X			
VANLANGENDONCK Xavier	X			
DELIMAUGES Didier	X			
POTIER Nathalie	X			